



**DOSSIER  
RESSOURCE**

# **SECURITE ET MANUTENTION MANUELLE**

## **Limites de port de charges**

Des prescriptions ergonomiques ou réglementaires donnent des indications quant aux limites de port de charges à respecter. Ces limites s'appliquent lorsque, après l'évaluation des risques, il apparaît qu'il n'est pas possible de supprimer les opérations de manutention manuelle ou que des moyens mécaniques d'aide au transport et au lever sont difficiles à installer en raison notamment de la configuration des lieux.

Ces données s'adressent parfois à l'ensemble des salariés et sont parfois spécifiques aux femmes et aux jeunes travailleurs.

## **Prescriptions générales**

Le Code du travail dispose que les travailleurs ne peuvent être admis à porter des charges supérieures à 55 kg qu'à condition d'y avoir été reconnus aptes par le médecin du travail. Art. R. 231-72 du Code du travail

Cependant les charges transportées par un travailleur ne peuvent en aucun cas être d'un poids supérieur à 105 kg.

## **Dispositions spécifiques aux femmes et aux jeunes travailleurs**

Des dispositions particulières sont applicables aux femmes et jeunes travailleurs. Elles sont inscrites à l'article R. 234-6 du Code du travail. Celui-ci dispose que les jeunes travailleurs de moins de 18 ans et les femmes ne peuvent porter, traîner ou pousser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments des charges d'un poids supérieur à des valeurs précisées dans chaque cas.

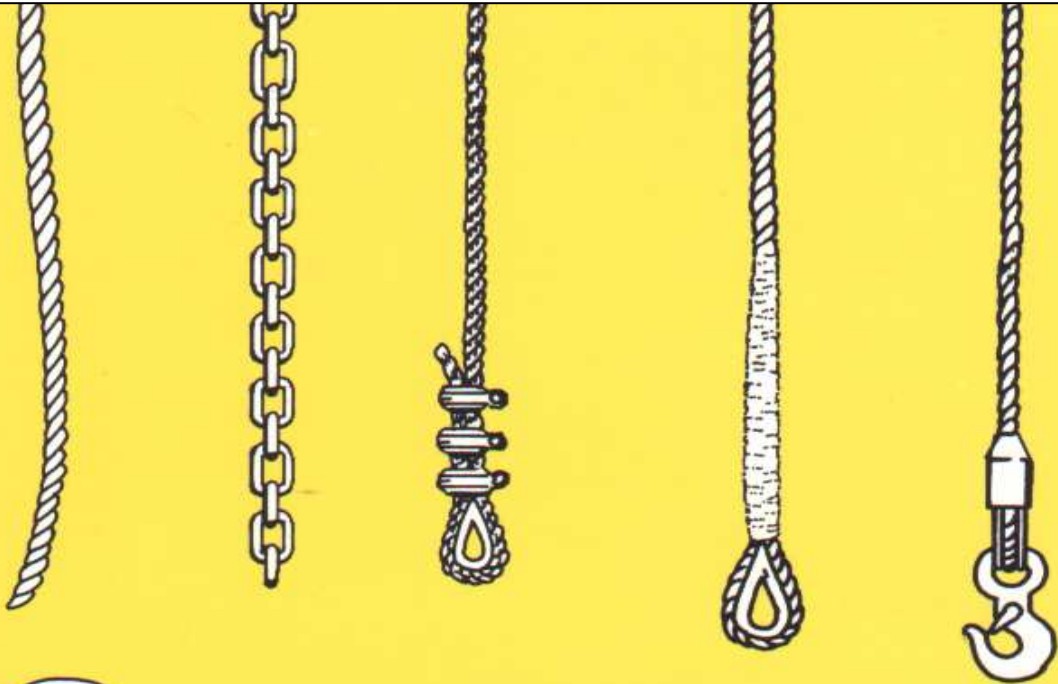
Les limites indiquées sont différentes selon le mode de manutention utilisé (manutention purement manuelle, de traction ou de poussée).

Les poids à ne pas dépasser sont les suivants :

### **Port des fardeaux**

- Personnel masculin de 14 ou 15 ans : 15 kg.
- Personnel masculin de 16 ou 17 ans : 20 kg.
- Personnel féminin de 14 ou 15 ans : 8 kg.
- Personnel féminin de 16 ou 17 ans : 10 kg.
- Personnel féminin de 18 ans et plus : 25 kg.

## VOIR DOSSIER ELINGUAGE TRAITE EN COURS



### Présentation :

- 1- matières
- 2- confection

### Utilisation :

- 3 - réglementation
- 4 - évaluation de la charge
- 5 - angle d'ouverture
- 6 - quelques élingages

### Recommandations:

- 7 - en général
- 8 - pour chaque type d'élingue
- 9 - pour l'élingage